

INFO CONSEILS

Bois & dérivés

RÉGLEMENTATION

N° 11

Expert
**RELAIS
BOIS**

L'information pratique des adhérents au label "Expert Relais Bois".



Directive produit de construction et marquage CE des produits Bois

Formation à l'attention des négoce



Le marquage CE concerne les fabricants, les importateurs voire les distributeurs. Celui-ci peut donc vous impliquer en terme d'achats, de vente et le cas échéant de transformation des produits. Afin de mieux prendre en compte les implications du marquage CE dans le cadre de votre activité, le CTBA a conçu une formation spécifique en partenariat avec Le Commerce du Bois.





Acteurs concernés

Dirigeants, acheteurs et commerciaux des importateurs, Négoces bois

Durée : 1 jour

Contexte et enjeux

L'apposition du marquage CE est déjà obligatoire sur de nombreux produits bois de la construction.

Le lancement du marquage CE sur les produits de construction est fixé dans chaque pays par des arrêtés et avis mentionnant produit par produit :

- La norme harmonisée de référence,
- La date du démarrage possible du marquage CE,
- La date d'obligation de marquage CE pour toute nouvelle fabrication,
- La date d'échéance d'écoulement des stocks chez les intermédiaires entre producteurs et consommateurs.

Les modalités de marquage, les niveaux d'attestation et les exigences précises à respecter relatives au marquage CE ainsi que les implications sur votre politique d'achat, sont souvent délicates à percevoir puis à expliquer à vos clients professionnels.

Le CTBA a conçu une formation spécifique en partenariat avec Le Commerce du Bois, destinée à en favoriser l'appropriation par le personnel dédié à l'acte de référencement et d'achat, de même qu'au personnel commercial.

Objectifs pédagogiques et programme

A l'issue de la formation chaque stagiaire sera en mesure de faire évoluer son métier (acheteur, commercial, logisticien,...) en ayant fait l'acquisition des bases et obligations du marquage CE.

Matin :

- La Directive Produits de Construction : objectifs et exigences essentielles,
- Les principes de mise en place du Marquage CE pour les produits traditionnels et pour les produits non traditionnels,
- Les systèmes d'attestation de conformité par produit, et exemple pour chaque système d'attestation,
- Le suivi du Marquage CE: calendrier actuel et sources de mise à jour pour les produits bois construction (Structures, Parements et Menuiseries).

Après-midi :

- Etude de cas : modalité et enjeux du marquage CE pour votre profession sur la base d'études de cas de produits parmi les suivants : Sciages à usages structuraux, Lamellé Collé, Panneau, Parquet, Bardage...

Modalités pratiques

Dates et lieu de la formation :

À définir soit sur le site du CTBA Paris ou Bordeaux, soit en intra dans votre entreprise (à partir de 6 personnes avec un maximum de 11 personnes par session. Nous consulter pour les modalités pratiques et financières).

Tarif : 390 € HT par personne. Tarif incluant la fourniture du support de formation et de l'outil de base de suivi du Marquage CE.

Contacts :

Administratif : Marie-Christine SOUNILLAC - Tél. : 01 40 19 49 27

Technique : Peggy DERKSEN
Tél. : 05 56 43 63 13

Cette formation est proposée soit, telle que proposée ci-dessus en inter entreprise réunissant plusieurs négoces au CTBA.

Soit en formation intra entreprise, et dans ce cas ce sont les familles de produit de votre plan de vente qui pourront être présentées plus spécifiquement. ■

Contact CTBA : Christiane Deval
christiane.deval@ctba.fr



www.lecommercedubois.fr